

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018 - 19 HEURES 00

**Présents** : T. Péronne - A. Peyle - F. Martin - P. Riot - P. Lansade - A. Bertrand - J. Legay - Y. Peynaud - A. Le Guern - Pascale Haury - Sylvain de Royer

**Absent excusé** : Alain Bertrand (pouvoir à Philippe Riot)

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19h00

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	Sylvain de Royer														
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal, ainsi que la feuille de présence de la séance du dernier conseil.														
<b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b>															
<b><u>DELIBERATIONS</u></b>															
<b><u>FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'ANCIEN GYROBROYEUR</u></b>  N° D2018-09_042  <table border="1"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>10</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>01</td></tr><tr><td>Votants</td><td>11</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr><tr><td>OUI</td><td>11</td></tr><tr><td>NON</td><td></td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	10	Représentés	01	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON		Le Maire informe le Conseil Municipal que la commande pour le nouveau gyrobroyeur est en cour auprès de la société RICART. Il devrait être livré prochainement. Cette dernière n'ayant pas fait d'offre de reprise sur l'ancien matériel, il propose de le vendre en l'état. Le conseil doit déterminer le prix de vente.  <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> , après délibération et à l'unanimité :  <b>ACCEPTE</b> de vendre l'ancien gyrobroyeur en l'état,  <b>FIXE</b> le prix de vente à la somme de 400.00 €  <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	10														
Représentés	01														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON															
<b><u>AUTORISATION D'INSCRIRE SR LE MONUMENT AUX MORTS LES SOLDATS MANQUANTS DE LA GUERRE DE 1914-1918</u></b>  N° D2018-09_043	Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un travail de recherche très minutieux a été réalisé par Monsieur Alain DUBOS sur les « Morts pour la France » de la Guerre de 1914-1918. Lors de cette étude, il s'avère que plusieurs soldats n'ont pas été inscrits sur le monument aux morts de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il est possible avec l'accord du Conseil Municipal de rajouter ces personnes à la liste existante. Après vérification, il y a la place nécessaire pour le faire.														

<table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>01</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td></td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	10	Représentés	01	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON		<p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>, après délibération et à l'unanimité :</p> <p><b>ACCEPTE</b> de rajouter les onze noms manquants sur le monument aux morts des soldats « Morts pour la France » pendant la guerre de 1914-1918</p> <p><b>DEMANDE</b> l'élaboration de devis auprès des entreprises pour connaître le montant de ce projet.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.</p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	10														
Représentés	01														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON															
<p><b><u>PROPOSITION D'INTEGRATION DES MONTANTS DE PRELEVEMENT FNGIR COMMUNAL A L'ENVELOPPE INTERCOMMUNALE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</u></b></p> <p><b>N° D2018-09_043</b></p> <table border="1"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>01</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>11</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>11</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>11</td></tr> <tr><td>NON</td><td></td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	10	Représentés	01	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON		<p>Dans le cadre des travaux menés sur les compétences de la Communauté de Communes et conformément aux dispositions de l'article 1609 quinquies du Code Général des Impôts, il est proposé aux communes membres qui continuent à supporter un prélèvement FNGIR de transférer cette charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté de Communes en contrepartie d'une diminution de leur attribution de compensation d'un même montant.</p> <p>Par délibération en date du 6 Septembre 2018 (DEL 180906-15), la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse sollicite le Conseil municipal de la Commune de Châtelus le Marcheix pour le transfert du montant de prélèvement FNGIR qui la concerne soit 57 232 € à compter du 1er janvier 2019.</p> <p>Par délibération en date du 6 septembre 2018 (référéncée DEL-180906-15) la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse appelle le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>, après délibération et à l'unanimité :</p> <p><b>ADOPTE</b> ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.</p>
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	10														
Représentés	01														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON															
<p><a href="#"><u>Questions diverses</u></a></p>	<p>Pas de délibération</p>														
<p><b>LA POSTE</b></p>	<p>Suite à la panne de la chaudière, Il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal, de la change. Deux devis ont été demandés. Lors de la Commission de travaux, c'est la société EQUINOX de Saint Pierre Chérignat qui a été désignée pour réaliser ces travaux. Le devis a été signé et le remplacement aura lieu dans les prochains jours.</p>														
<p><b>EGLISE</b></p>	<p>Des travaux de réparation d'un bout de toit de l'église sont nécessaires. Un devis a été signé avec l'entreprise DEMARGNE. Suite au décès de ce dernier, les travaux n'ont pas pu avoir lieu. Il serait bon de prendre contact avec eux pour connaître la suite à donner à cette opération. Par la même occasion demander pour que la serrure de la porte d'entrée soit réparée. De plus, il faudra voir pour que le tour de l'église soit nettoyé et maintenir un minimum d'aération pour lutter contre l'humidité.</p>														
<p><b>DOSSIER CHAUFFERIE BOIS</b></p>	<p>L'ouverture des plis suite à l'appel d'offres a eu lieu le 24 juillet 2018 à 10h00. Le marché a été déclaré infructueux. Le CCTP a été revu par la société AD3E et l'Appel d'Offre a été relancé. La clôture des plis aura lieu le 5 octobre 2018.</p>														

	<p>En parallèle le conseil municipal demande un devis pour l'installation d'une chaudière fuel et demande à voir les conditions nécessaires à son installation dans le cas où le marché bois n'aurait pas lieu. Prendre contact avec les différents organismes pour savoir si ce mode de chauffage au fuel peut être subventionné.</p> <p>Le Maire propose d'organiser une visite de deux installations de chaudière au bois. L'une est située à St Martin Ste Catherine et l'autre à St Junien la Bregère.</p> <p>Il est important qu'une décision définitive soit prise lors du prochain conseil.</p>
<b>BIBLIOTHEQUE &amp; SERVICE TECHNIQUE</b>	Un ordinateur pour la bibliothèque et une tablette pour les services techniques doivent être achetés. Trois devis ont été demandés et c'est l'entreprise AIM qui a été choisie.
<b>CAMPING</b>	<p>Le projet de remise en état du terrain de tennis par la mise en place d'un padel progresse. La commune peut prétendre à une subvention DETR de 35 %, deux subventions du Conseil Départemental de 5 000.00 € et 741 €</p> <p>La commune attend une proposition de convention avec la fédération de tennis et le montant de sa subvention.</p> <p>Il serait intéressant d'organiser une visite du padel d'Evaux les Bains.</p>
<b>HAMEAU DE GITES</b>	<p>Au 31/08/2018, le montant des locations s'élève à : 29 256.00 € et le montant de la buvette à : 6 156.00 € soit un total de 35 412.00 €.</p> <p>Le nombre de contrats est de 121, contre 110 pour l'année 2017. Cependant ce sont des contrats plus courts que l'an passé.</p> <p>Le total des charges est de : 24 314.00 €. Montant de la part commune est de : 11 427.38 €</p>
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est décidé qu'un nouveau Castelmarchois serait rédigé pendant les vacances de Toussaint</li> <li>• Les arbres tombés à Montsergue et le long de la piste RTE ont été enlevés. Le coup de l'opération est financé entièrement par RTE</li> <li>• <u>Personnel Communal</u> : L'emploi d'avenir termine son contrat le 15/11/2018 et l'adjoint technique contractuel finit le sien le 30/09/2018. Les Agents communaux vont se retrouver à deux. Dans un premier temps il est convenu de recevoir les deux agents en entretien. Dans un futur proche il sera décidé de l'avenir des effectifs du service technique. L'adjoint chargé de la cantine avait demandé une disponibilité pour 3 ans Cette dernière arrive à échéance le 31/01/2018.</li> <li>• Commission «LOGEMENT » : Il est convenu de réunir la commission logement le 19/09 vers 15h00.</li> <li>• Gîte d'étape : l'alarme ne fonctionne pas. Voir pour une réparation très rapidement. De plus, faire attention au ménage !</li> <li>• Ecole : Les travaux pour l'alerte attentat doivent commencer la semaine prochaine.</li> <li>• Devis Pascal FAURE pour les travaux de la poste à renvoyer.</li> <li>• Penser à rédiger un courrier au SICOM de l'Ardour car le bitume à Chauverne n'a pas été réparé.</li> <li>• Prévoir de créer une convention pour le prêt des anciennes tables de la salle Janisson.</li> <li>• Se renseigner de l'état des frigos des gîtes pour les mettre en vente.</li> <li>• Un panneau est à changer au village de Lauge</li> </ul>

**La séance est levée à 22h30**